Vélizy-Villacoublay
Centre Communal
d'Action Sociale

DEPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES
CANTON DE VERSAILLES -2

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 février à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, dûment convoqué, s'est réuni, à l'Espace Tarron, sous la présidence de Mme Magali Lamir, Vice-présidente du CCAS.

Présents :
Pour les administrateurs élus : Mme Michèle Menez, Mme Christiane Lasconjarias, M. François Daviau.

Pour les administrateurs nommés : Mme Michèle Cambron, Mme Marina Lancelle, M. Lucien Legay.

Absentes :
Mme Chrystelle Coffin
Mme Dominique Busigny.

Ont donné procuration :
M.Pascal Thévenot à Mme Magali Lamir
Mme Martine Desrues à Mme Christiane Lasconjarias
Mme Chantal Lacauste à Mme Michèle Cambron
M. Jean-Marc Chauveau à Mme Michèle Menez.

Délibération n°2024-02

OBJET : Tableau des emplois - Création de poste pour le dispositif YES +

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Délibération n°2024-02

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34,

VU la délibération 2022-45 du 6 décembre 2022, approuvant la création de postes du 1er janvier au 31 décembre 2023,

CONSIDÉRANT la subvention accordée en 2023 par l'Agence Autonomy, dans le cadre du dispositif YES +, de lutte contre l'isolement des personnes âgées, permettant le recrutement d'agents de convivialité durant plusieurs mois,

CONSIDÉRANT que suite à une démission et faute de candidatures, 3 mois à mi-temps n'ont pas été pourvus,

CONSIDÉRANT les besoins en matière de relations sociales et de convivialité exprimés par les seniors isolés,

CONSIDÉRANT que la création de ce poste permettra au CCAS de finaliser l'utilisation de la subvention du dispositif YES +, versée en 2023,

ENTENDU l'exposé de Mme Magali Lamir, Vice-Présidente du CCAS,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

DÉCIDE d'approuver la création de poste, selon l'état récapitulatif ci-dessous et l'état du personnel fixé au 1er mars au 31 mai 2024.

Période	Grade	Fonction	NB
Du 01/03/2024 au 31/05/2024	Adjoint d'animation à temps non complet 50%	Agent de convivialité	1

DIT que les crédits seront prévus au budget du Centre Communal d'Action Sociale pour pourvoir cet emploi.

AUTORISE le Président ou la Vice-Présidente à signer tout document relatif au dispositif YES +.

Fait et délibéré à Vélizy-Villacoublay, le 27 février 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr

Pour le Président du CCAS
Par délégation

La Directrice
Claudine ARNAULT

Pour le Président du CCAS
Par délégation

La Vice-Présidente
Magali LAMIR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-267801710-20240227-2024-02-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/02/2024
Affichage : 29/02/2024